

TOURNOI DE MÉJANNES 2018 – 16 et 17 Juin

Règlement particulier

Article 1 : Autorisation et organisation du tournoi

Le tournoi est autorisé par la Ligue OCCI sous le numéro :
Il est organisé par le Comité **départemental 30 de badminton**

Article 2 : Règles et règlements du tournoi

Le tournoi se déroule selon le règlement général des compétitions (RGC) et du règlement particulier à ce tournoi décrit ci-après.

Ce tournoi se disputera dans les catégories suivantes :

1/ Poussins(es) 2/ Benjamins(es) 3/ Minimes 4/ Cadets(es) en Série unique (tout classement)

Dans les catégories poussins, benjamins, minimes et cadets les joueurs peuvent s'inscrire uniquement en simple.

5/ Seniors : Séries Promotion (NC, P12, P11, P10)
Séries Challenger (D9, D8 et D7)
Séries Champion (à partir de R6)

6/ Vétéran : Série Promotion (P12, P11, P10)
Série Champion (à partir de D9)

Les joueurs adultes ne sont autorisés à jouer que sur deux tableaux maximum sauf cas exceptionnel (cf. article 5).

Un joueur vétéran ne peut pas s'inscrire simultanément dans un tableau senior et un tableau vétéran.
Surclassement des jeunes : un jeune est autorisé à s'inscrire dans une catégorie supérieure.

Article 3 : Règlement médical

Tout joueur en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments devra dès son arrivée sur la compétition en faire part au juge arbitre et présenter l'ordonnance.

En cas de contrôle anti-dopage positif consécutif à ce tournoi, les récompenses indûment perçues seront retournées au comité d'organisation (le CODEP 30) par le joueur, à ses frais.

Article 4 : Forfaits et remplacements

En cas de forfait après la date du tirage au sort, le joueur devra prévenir le CODEP 30 de badminton de sa non-participation et transmettre un justificatif dans les 5 jours suivant le tournoi à la commission régionale des tournois de la Ligue OCCI. Les droits d'inscriptions ne seront pas remboursés.

Son/sa partenaire devra prévenir le CODEP 30 de badminton de son choix de nouveau partenaire (proposé par l'organisateur ou par le joueur) ou de sa non-participation, faute de quoi, il/elle sera inscrit(e) automatiquement avec un autre joueur dans la mesure du possible.

Article 5 : Limitations et regroupement d'inscriptions

Le comité d'organisation, se réserve le droit de modifier le tableau ou le mode d'élimination en cas d'inscriptions trop nombreuses ou insuffisantes, voire de procéder à une fusion ou séparation de séries d'une même discipline.

Le comité d'organisation pourra accepter, en cas de remplacement, une participation à trois tableaux et ce pour le bon déroulement du tournoi, avec l'accord du juge arbitre.

Article 6 : Conditions d'inscription

Tout joueur du Gard (licencié dans un club affilié à la FFBaD et au CODEP 30 de badminton), inscrit à ce tournoi doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition 2017/2018 au plus tard le jour du tirage au sort.

Les joueurs seniors et vétérans, au nombre maximum de 250, pourront s'inscrire dans 2 disciplines différentes. Les jeunes joueurs ne pourront s'inscrire qu'en simple. Les joueurs ayant des classements différents, pourront s'inscrire sur 2 séries différentes. Si un jeune souhaite s'inscrire en senior (avec la possibilité de s'inscrire sur deux tableaux), il ne pourra pas s'inscrire en simple jeune.

Article 7 : Modalités d'inscriptions

Les inscriptions d'un club sont faites par un seul et unique responsable au tarif de 4 euros par tableau et par joueur(se). Le cachet de la poste ou la date de l'email fera foi pour la prise en compte et pour la clôture des inscriptions. Toute modification d'inscription doit être précisée par courrier et/ou mail par le responsable du club mentionné sur les feuilles.

Les conséquences des erreurs relevant des seules feuilles d'engagements obligatoires et fournies par le comité d'organisation non lisibles et/ou non complétées selon les directives mentionnées seront supportées par le joueur du club en cause.

Article 8 : Têtes de séries et tirages au sort

Les têtes de séries seront déterminées à partir de leur CPPP puis de leur classement, pour chaque série et discipline, de la semaine du tirage au sort. Le logiciel BADPLUS sera utilisé pour la confection des tableaux.

Article 9 : Échéancier

Les échéanciers de chaque jour sont donnés à titre d'information et pourront être modifiés pour le bon déroulement du tournoi. Par conséquent les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif.

Article 10 : Arbitrage

Les matchs se joueront en auto-arbitrage jusqu'aux finales incluses. Cependant, tout joueur pourra faire appel aux juges arbitres, à tout moment du tournoi, en cas de besoin.

Article 11 : Juge arbitre et son adjoint

Le juge arbitre : Gérald CARTHERY et son adjoint : Philippe GIROUD sont désignés par le comité d'organisation. Leurs décisions sont sans appel pendant la durée du tournoi.

Article 12 : Responsabilités des joueurs

Tout participant devra faire enregistrer sa présence dès son arrivée, chaque jour du tournoi. Si un joueur souhaite quitter la salle pendant le tournoi, il devra le faire avec l'accord préalable du Juge Arbitre.

Article 13 : Accès au plateau de jeu et au terrain

Seuls auront accès aux terrains :

- les joueurs inscrits au tournoi et appelés par la table de marque devant disputer leur match.
- les coachs (2 personnes au maximum par demi terrain) assis sur les chaises prévues du côté de leur joueur.
- les membres du comité d'organisation.
- les juges arbitres et les arbitres (ou faisant office).
- le personnel médical autorisé par les juges arbitres.

Article 14 : Temps

Les joueurs disposent de 3 minutes (dit temps de préparation) à partir du 1^{er} appel du match, pour se rendre sur leur terrain et débiter leur match (test des volants compris). Passé ce délai, tout joueur non présent sur le terrain pourra être déclaré forfait par les juges arbitres.

Le temps minimum de repos entre deux matchs successifs pour un même joueur sera de 20 minutes.

Article 15 : Tenue, Volants et accessoires

Une tenue de badminton, conforme au RGC de la FFBaD en vigueur, est exigée sur les terrains.

Les volants officiels sont :

- **Babolat 4** (plumes).

Les volants sont à la charge des joueurs de façon équitable. Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants neufs ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match : 2 raquettes conseillées, maillot de rechange, serviette, boisson, etc...

Article 16 : Adoption du règlement :

Toute participation implique l'adoption du présent règlement dans la totalité de ses articles.

Le comité d'organisation du tournoi et les juges arbitres remercient par avance tous les participants et les participantes qui, en observant ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite de ce tournoi pour la satisfaction de tous.